

### Pourquoi la synchronie?

Tout ce que je souhaite faire ici, c'est rappeler, et si possible expliciter, certaines raisons qui, au début du siècle, ont amené beaucoup de linguistes, à la suite de Saussure, non seulement à distinguer (ce qui était courant depuis bien longtemps), mais à séparer hermétiquement étude diachronique et étude synchronique de la langue. Et, en même temps, de montrer les difficultés que rencontre un linguiste lorsque il cherche à définir ces deux notions, et surtout à leur donner un contenu empirique. Dans la mesure où décider d'étudier un ensemble de faits sociaux contemporains les uns des autres, cela semble bien, selon un usage habituel du terme, se donner pour objet une "synchronie", j'espère que les problèmes linguistiques dont je parlerai concernent également, dans une certaine mesure, historiens, anthropologues ou sociologues. Mais il faut préciser d'emblée que Saussure n'a jamais prétendu imposer aux autres sciences sociales la séparation qu'il préconise dans le domaine du langage: les notions de synchronie et de diachronie n'impliquent pas par elles-mêmes qu'elles donnent lieu à des recherches disjointes. Au contraire, Saussure réserve cette séparation, pour des raisons qui apparaîtront, j'espère, dans la suite, aux disciplines dont les objets (les signes linguistiques par exemple, tels qu'il les conçoit) n'ont aucun "lien avec les choses", ou encore "où les données naturelles n'ont aucune place" (1, 3, §1)<sup>1</sup>. Dès que les objets ont une "base naturelle", il devient nécessaire que la diachronie soit prise en considération dans l'étude synchronique. Ce qui pourrait donc amener un sociologue à suivre, sur son terrain d'investigation, les directives saussuriennes concernant la synchronie, ce serait que, d'une façon générale, il conçoit son objet de la même façon dont Saussure conçoit la langue, c'est-à-dire comme un système d'entités arbitraires. Ou encore, il doit réserver la séparation étanche du diachronique et du synchronique aux aspects de l'objet auxquels il attribue ce caractère arbitraire<sup>2</sup>.

Ma principale difficulté, lorsque je cherche à définir la notion de synchronie, est qu'elle me semble avoir deux sens tout à fait différents, et que le texte même de Saussure passe souvent de l'un à l'autre. N'étant pas arrivé à construire une définition qui les rassemble, je les caractériserai séparément, et présenterai comme une *thèse* saussurienne, c'est-à-dire comme un objet de discussion, l'idée qu'une étude purement synchronique au second sens doive l'être aussi au premier. Le premier, que j'appellerai *réaliste*, est le plus banal, et c'est celui que j'ai donné au mot au début de mon exposé. Il s'agit d'une notion d'ordre temporel: une synchronie, c'est un ensemble de faits simultanés, "synchrones". On a reconnu là la conception de la contemporanéité que

---

<sup>1</sup> Cette référence est à lire "1ère partie, chapitre 3, paragraphe 1, du *Cours de Linguistique Générale*". J'adopterai la même notation dans la suite de cet exposé.

<sup>2</sup> Le mot *arbitraire* est pris ici en un sens radical. Il ne veut pas dire seulement que le signifiant d'un signe n'a par lui-même aucune vocation à représenter son signifié. Il implique surtout que les entités linguistiques, qu'il s'agisse du signifiant ou du signifié, n'ont aucune unité et aucune motivation en dehors de la langue. Ni l'aspect perceptible ni l'aspect sémantique du signe ne sont définissables en tant qu'êtres naturels qui existeraient dans le monde ou dans la pensée: le signifiant du mot *cheval* n'est pas une suite de sons que l'on pourrait produire et entendre, et son signifié n'est ni une collection d'animaux ni un concept abstrait.

V.Descombes a, dans sa communication, qualifiée d' "épocale", et dont il a montré l'obscurité profonde -cachée sous une apparente simplicité. J'appellerai l'autre notion *théorique*. J'entendrai alors par synchronie un "système", au sens très fort et exigeant que Saussure donne à ce terme: ensemble d'entités qui ne sont constituées que par leurs rapports mutuels -ce qui, pour un structuraliste, est le cas des entités linguistiques. Je vais d'abord présenter plus en détail ces deux acceptions du mot "synchronie". Puis je tenterai d'expliquer pourquoi, selon Saussure, le caractère synchronique d'un ensemble d'objets (au sens théorique) implique qu'il soit étudié d'un point de vue strictement synchronique (au sens réaliste). Et je mettrai en doute enfin, sur quelques exemples, la nécessité de cette implication.

1. Au sens "réaliste", une synchronie se définit soit comme un ensemble de faits, d'événements, simultanés, soit, si l'on prend pour objet d'étude des êtres individuels, comme un ensemble *donné* d'individus coexistant à un moment *donné* du temps, et considérés dans l'état où ils se trouvent à ce moment. Une diachronie au contraire serait constituée par une succession soit de faits, soit d'individus, soit d'états différents d'un même individu. Etudier synchroniquement un mot d'une certaine époque, par exemple, cela consisterait alors à le mettre en rapport avec d'autres mots coexistant dans le lexique de la même époque; l'étudier diachroniquement serait ou bien le mettre en rapport avec des mots d'une époque précédente, ou bien mettre en rapport son état au moment où on le considère avec son état à un moment antérieur (comme font, ou croient faire, les étymologistes).

Dès qu'on tente d'utiliser cette définition "réaliste", on s'aperçoit qu'elle est bien insuffisante pour déterminer un objet de recherches. Comment, en effet, délimiter l'état d'une langue *donnée* à un moment *donné*? Ni la langue, ni le moment ne sont *donnés*. D'une part l'extension attribuée au mot *langue* relève d'un choix. Est-ce la même langue qui est parlée à Toulouse, à Paris, au Québec? A-t-on le droit de constituer une catégorie où se trouveraient à la fois des expressions du français de l'hexagone et d'autres propres au français québécois? (Soit par exemple à expliquer l'emploi hexagonal de *diable* dans *Où sont passées mes diable de pantoufles*? On peut songer à y voir une sorte de métaphore attribuant un caractère diabolique aux pantoufles. Mais le rapprochement avec le québécois, qui peut substituer ici à *diable* un riche éventail de jurons religieux, *Christ, Ciboire, Tabernacle...*, incite à une analyse toute différente, dont la légitimité dépend du droit qu'on s'attribue de constituer une catégorie franco-québécoise<sup>3</sup>). Et même en restant à l'intérieur d'une seule région, les parlers de groupes socio-culturels différents doivent-ils être rassemblés sous le même concept de "langue française", ce qui est nécessaire si l'on veut, tout en prétendant s'enfermer dans une synchronie, tirer argument de l'un pour expliquer un fait appartenant à un autre?

Les difficultés sont analogues si l'on veut donner un contenu empirique à l'idée de simultanéité. Doit-on considérer comme simultanés des usages du français observés à la fin et au début de ce siècle? Si non, où s'arrêtera-t-on dans l'exigence de proximité temporelle? Et si oui, où s'arrêtera-t-on dans le laxisme? Pourquoi ne pas regrouper dans une même synchronie les français parlés actuellement, à l'époque classique et, pourquoi pas?, au Moyen-âge? C'est ce que D. Milo a appelé le problème de l'épaisseur, ou des contours, de la contemporanéité. On s'aperçoit que présenter un ensemble de faits comme synchroniques (même au simple sens temporel, réaliste, dont je parle en ce

---

<sup>3</sup>L'explication métaphorique suggérerait d'écrire, dans mon exemple, *diabls* au pluriel. L'explication par les interjections suggérerait au contraire le singulier. Comme bien souvent, les querelles d'orthographe manifestent des divergences interprétatives. Ce qui montre combien il est vain de croire résoudre des problèmes d'interprétation par appel à une orthographe supposée aussi infaillible que Monsieur Larousse.

moment), ce n'est pas énoncer un fait, mais prendre une décision. On choisit, pour des raisons qui ne sont pas d'ordre chronologique, de faire passer ici plutôt que là les frontières de la simultanéité.

Cette nécessité me semble d'ailleurs liée, d'une façon générale, au problème de la déixis, qui ne peut jamais être caractérisée en termes objectifs. On dit certes quelquefois que *ici* désigne l'endroit où se trouve le locuteur, et *là-bas*, un endroit où il ne se trouve pas. Mais cette définition ne permet en aucun cas de savoir où se situe un objet dont il a été dit qu'il est "ici". Le même point de l'espace peut être montré par le même locuteur comme relevant de l'ici ou du là-bas, selon les limites qu'il pose à son territoire au moment où il parle. Et ces limites dépendent de son intention discursive. Si je vous annonce que je vais m'entretenir avec Pierre, je peux donner l'explication "Pierre est ici, je vais lui parler". Mais pour expliquer que je ne lui parlerai pas, je ne vais pas dire "Il est ici, je ne vais pas lui parler" -alors qu'un *il est là-bas* peut servir à expliquer pourquoi on s'abstiendra de lui adresser la parole (entre "Il est ici" et "je ne lui parlerai pas" on placerait plutôt un *mais*, et l'intention discursive n'est plus, alors, de donner une explication). Cette contrainte générale qui commande l'usage des déictiques se retrouve dans la notion de simultanéité. Si l'on considère deux faits ou deux objets comme simultanés, c'est qu'on a des raisons pour choisir des frontières telles qu'ils soient réunis dans le même domaine. Tout le problème est d'explicitier ces raisons. La délimitation d'une synchronie temporelle doit donc toujours s'appuyer sur une décision d'un ordre différent. Pour Saussure, cette décision s'identifie avec celle de constituer une autre forme de synchronie, celle que j'ai appelée "théorique".

2. En ce second sens, faire l'étude synchronique d'un ensemble d'objets, c'est établir, pour chacun d'entre eux, certaines relations avec d'autres objets de cet ensemble, en présentant ces relations comme *constitutives* des objets eux-mêmes. Autrement dit, on décide que chacun se réduit à ses rapports avec les autres, ou, dans une version moins dogmatique du structuralisme, on s'astreint à ne considérer, lorsqu'on définit un objet, que de tels rapports internes au domaine étudié, en supposant qu'ils suffisent pour expliquer les phénomènes dont on veut rendre compte -ce qui peut déjà être une hypothèse très forte si ces phénomènes sont autre chose que les relations définissant les objets<sup>4</sup>. Telle doit être, pour Saussure, l'étude d'une langue. Ce qu'il exprime dans des formules comme "La langue est pour ainsi dire une algèbre qui n'aurait que des termes complexes" (2, 4, §4). Ce qu'on a quelquefois paraphrasé "Il n'y a pas de termes, il n'y a que des relations entre les termes". Formules qui semblent frôler la contradiction. Formules si exigeantes en tout cas qu'à vouloir les respecter, Saussure s'interdira en fait, après le *Cours*, tout travail scientifique de type universitaire, et que la plupart des structuralistes, tout en se déclarant saussuriens, et en leur rendant, du bout des lèvres, un hommage obligé, n'ont pu mener leurs recherches effectives qu'en s'en écartant.

Si toute langue, pour Saussure, est, en ce sens, une synchronie, c'est à la suite d'une autre thèse, celle qui prive les entités linguistiques de toute "base naturelle". Le point essentiel est que la pensée et la matière sonore, avant d'être reliées par l'institution linguistique, n'ont aucune organisation propre, qui permette de les caractériser; ce sont, l'une et l'autre, des "masses amorphes et indistinctes" (2, 4, §1). On pourrait d'ailleurs se contenter, sans, je crois, trahir Saussure, d'une formulation moins métaphysique: il suffit de poser que leur organisation à l'intérieur de la langue ne prend pas en compte celle qu'elles ont éventuellement dans les autres systèmes où elles interviennent. Ainsi le signifié d'un mot ne saurait être considéré comme un concept susceptible d'être repéré

---

<sup>4</sup> L'élément linguistique, pour Saussure, peut, de ce point de vue, se comparer à la monade de Leibniz, qui n'est rien d'autre qu'une certaine façon de représenter le monde, c'est-à-dire les autres monades

dans une étude préalable de la pensée humaine. Il n'y a pas une notion du travail, qui serait le sens du mot *travail*. Ce sens est constitué par les relations que *travail* entretient avec des mots comme *activité*, *fatigue*, *efficacité*...etc., qui, eux-mêmes, ne signifient que leurs relations avec d'autres mots<sup>5</sup>.

Un fait synchronique, au sens théorique du terme, est donc un fait de système. Ce qui permet à Saussure de dire: "ce que l'on appelle communément un *fait de grammaire* répond en dernière analyse à la définition de l'unité" (2, 4, §4). Apparemment un fait de grammaire énonce un rapport entre des unités concevables indépendamment les unes des autres; mais en réalité ces unités ne sont rien en dehors de la relation grammaticale qui les unit. Que serait le nombre grammatical "singulier" s'il ne s'opposait pas au nombre "pluriel"? Une notion censée extralinguistique comme celle d'unicité ne suffit certainement pas à le caractériser, puisque le singulier de "L'homme est mortel" ou de "Un homme est un animal" désigne une pluralité, et celui de "L'eau" se situe bien en dehors de la distinction conceptuelle de l'individuel et du collectif. Supposons une langue qui ne connaisse qu'un seul nombre, et qui marque la quantité par d'autres moyens: ce nombre ne correspondrait pas plus à notre singulier qu'à notre pluriel. Ou encore: beaucoup de langues, comme le japonais, ne conjuguent pas le verbe, ou, si elles le conjuguent, ne comportent pas ce que notre grammaire appelle les distinctions de mode. Les premiers occidentaux à décrire ces langues avaient tendance à dire qu'elles possèdent seulement l'indicatif, sous prétexte que ce mode, dans nos langues, est le moins marqué, celui qui semble le plus passe-partout. Mais qu'est-ce qu'un indicatif qui ne s'oppose pas à un subjonctif<sup>6</sup>, qui ne permet pas la distinction entre "Je cherche une maison qui a des volets verts" et "...qui ait des volets verts". Ce prétendu indicatif, qui n'entre dans aucun "fait de grammaire", ne signifie rien.

De telles considérations pourraient s'appliquer, je pense, ailleurs qu'en linguistique. Quand Monique de Saint Martin parle de la noblesse, dans *L'espace de la noblesse*, elle ne cherche pas à la définir "en elle-même", c'est à dire par des propriétés qui seraient extérieures au domaine social. La seule définition possible est interne à ce domaine: il s'agit de la distinction entre noblesse et roture, aussi constitutive de la noblesse que l'opposition de deux nombres grammaticaux est constitutive du nombre "singulier". En termes saussuriens, on dirait que la noblesse n'a "aucune base naturelle", elle n'existe que comme élément d'une organisation sociale, vue comme une "algèbre qui n'a pas de termes simples". Peut-être la connotation formaliste du mot "algèbre" déplairait-elle à des sociologues comme M. de Saint Martin, mais je ne pense pas qu'ils puissent, sur le fond, récuser l'idée qui amène Saussure à employer ce terme. J'ai dit, au début, qu'un sociologue, pour utiliser d'une façon non purement métaphorique la notion saussurienne de synchronie, devait reconnaître dans son objet d'études certains aspects "arbitraires"<sup>7</sup>. Cela constitue presque une évidence si la synchronie est comprise dans ce

---

<sup>5</sup> Le projet saussurien est compatible avec de multiples façons de concevoir ces relations. Pour ma part (et c'est ce qui m'a fait choisir cet exemple, qui est bien étranger à Saussure), je m'intéresse avant tout aux discours que l'on peut construire à partir de l'usage d'un mot, par exemple, aux conclusions que l'on peut, dans un discours, tirer de l'affirmation que quelqu'un a travaillé, ou des arguments que l'on peut donner pour justifier cette affirmation.

<sup>6</sup> D'autres identifiaient ce mode unique avec notre infinitif, parce que ce dernier ne comporte aucune marque de personne ou de temps. Mais justement, si l'on tient l'infinitif pour un mode à côté des autres, c'est que cette particularité de ne pas être conjugué le distingue de ceux-ci.

<sup>7</sup> Dire que les termes de la relation roture-noblesse sont "arbitraires", en ce sens qu'ils sont définissables seulement par leur opposition dans un espace social, cela n'implique pas que l'existence même de cette opposition soit arbitraire, qu'elle ne soit pas fondée

que j'ai appelé son sens "théorique", où elle ne pose rien d'autre que l'existence de relations constitutives. Et beaucoup de sciences sociales me semblent amenées à le faire. Reste à savoir maintenant si de telles relations s'enferment nécessairement dans une synchronie comprise au sens réaliste, chronologique.

3. Pour Saussure, on ne saurait expliquer un fait synchronique (au sens théorique du mot) apparaissant à une époque donnée, par une étude historique, le reliant à des faits d'une autre époque. Ce qui revient à dire qu'on doit l'étudier par une étude purement synchronique (au sens chronologique, cette fois). Par suite un état de langue, étant admis qu'il n'a pas de "base naturelle" et constitue donc, du point de vue théorique, une synchronie, ne peut être rendu intelligible que dans une synchronie temporelle. Quand on prétend l'expliquer par son passé, ce n'est plus lui, en tant qu'état de langue, que l'on explique.

Les exemples saussuriens sont nombreux et célèbres. Soit à étudier le mot *legs* du français actuel -dont le *s* est purement orthographique et ne s'entend pas dans la prononciation usuelle, alors que le *g* apparaît (à tort ou à raison, peu importe) dans cette même prononciation. Le système de rapports qui constitue son sens le relie, notamment, avec le verbe *léguer*. Il est un élément du couple *legs-léguer*, parallèle aux couples *prêt-prêter*, *don-donner*... Ces couples ont pour point commun que *léguer*, c'est *faire un legs*, *prêter*, c'est *faire un prêt*, *donner*, c'est *faire un don*. Or il se trouve qu'une étude diachronique amène au contraire à séparer *legs* (qui "vient" du latin *laxare*, signifiant "élargir" et par suite "lâcher") et *léguer*, qui se rattache "historiquement" à *legare*, signifiant "transmettre" (l'orthographe actuelle de *legs* fait allusion à la fois -du fait de son *g*- à *legare*, ce qui constitue, du point de vue de l'historien, une fausse étymologie, et -par son *s*- à *laxare*, ce qui, de ce même point de vue, devrait être considéré comme la "vraie" étymologie). L'étude diachronique, dans ce cas, masque les rapports constitutifs (c'est-à-dire synchroniques au sens théorique du terme), accessibles seulement dans une étude chronologiquement synchronique.

D'une façon plus générale, Saussure soutient que l'évolution historique ne concerne jamais les systèmes. A proprement parler, il faudrait dire qu'un système ne change pas, qu'il "est immuable" (1,3,§3): tout ce qui peut lui arriver, c'est de disparaître et d'être remplacé par un autre. Il s'agit d'ailleurs là d'une conséquence nécessaire et quasiment tautologique, si l'on entend par "système" une synchronie (au sens théorique). Pour qu'un objet puisse être dit changer, il faut admettre qu'une certaine identité subsiste sous le changement. Or, si le système linguistique est constitutif de ses propres éléments, dès qu'il devient autre, les éléments aussi deviennent autres, et plus rien ne reste de l'état premier. Un système constitutif, ou bien ne change pas, ou bien change du tout au tout, ce qui interdit, en toute rigueur, de parler de changement.

Comme exemple de changement qui semble concerner le système lui-même, mais en réalité ne le concerne pas, Saussure rappelle l'évolution du pluriel des langues germaniques (1,3,§3), exemple qui a un analogue exact dans l'histoire du pluriel français. A un stade antérieur du français le pluriel de *animal* (et, plus généralement, des mots en *al*) était, comme pour les autres mots, marqué par la simple addition d'un *s*: *animal-animals*. Puis une série de changements phonétiques a, dans tous les mots français, transformé en *o* le *l* situé entre *a* et certaines consonnes. L'important, du point de vue de Saussure, est que l'évolution amenant à l'état actuel n'a aucun rapport particulier avec le pluriel: elle a produit aussi bien *haut* à partir de *altus*, *faux* à partir de *falsus*, etc. Non seulement la notion de pluriel n'a pas été atteinte, mais sa réalisation

---

sur certaines contraintes qui la motivent de l'extérieur. Dans la terminologie saussurienne, il faut distinguer l'arbitraire absolu des termes et l'arbitraire "relatif" (ou encore motivation relative) de leur organisation d'ensemble (2, 6, §3).

phonétique elle-même n'a pas été modifiée *en tant que* marque du pluriel: il est donc inexact de dire, comme on le fait souvent, que l'expression du pluriel a changé. Il y a eu certes une transformation, mais elle ne visait en rien la grammaire du nombre, et doit se décrire sans faire intervenir le fait, purement accidentel, qu'elle a affecté, pour certains mots, la forme phonétique du pluriel.

Ainsi le changement, pour Saussure, ignore les systèmes, il ne concerne que des êtres individuels considérés dans leur individualité: dans l'exemple précédent, il concerne l'objet individuel que constitue le son / dans la prononciation des francophones. Certes cet objet a une certaine réalité, définissable, sur une "base naturelle", à partir de diverses propriétés phonétiques et acoustiques. Et, de ce fait, il est parfaitement légitime d'en faire l'étude diachronique, de suivre ses avatars à travers le temps. Mais un saussurien ne le considérera pas comme appartenant à la langue française, puisque la langue est une synchronie (au sens théorique du terme), dont les éléments ne sont pas définissables en dehors du système qui les constitue en tant qu'êtres linguistiques. De ce dernier point de vue, seuls existent les rapports entre éléments, et ces rapports, par définition, ne peuvent pas être l'objet d'un changement - car un tel changement ne laisserait subsister aucun substrat dont on puisse dire qu'il change.

4. Je m'avoue, pour ma part, incapable d'échapper à la conclusion saussurienne selon laquelle un état de langue ne saurait, à proprement parler, changer, si cet état est vu comme un ensemble d'êtres individuels n'ayant d'autre réalité que leurs rapports mutuels, et qui sont donc constitués uniquement par ces rapports. Mais refuser d'expliquer par le *changement*, ce n'est pas nécessairement refuser de faire intervenir le *passé*, bien que les deux refus ne soient pas distingués nettement dans le *Cours*<sup>8</sup>. C'est pourquoi il me paraît possible de retenir l'essentiel de la position saussurienne, telle que je l'ai rappelée, et de ne pas limiter pour autant l'étude d'une synchronie (au sens théorique), à ce qu'on appelle d'habitude une simultanéité, quels que soient les "contours" que l'on donne à celle-ci. Autrement dit, il me semble possible, et même nécessaire, de faire intervenir, dans l'étude d'un état de langue, la notion d'antériorité. On peut soutenir, en effet, qu'un état de langue se réfère, *et d'une façon constitutive*, à des faits qui, à l'intérieur même de cet état, sont appréhendés comme "son passé". Mon problème n'est pas de savoir si un linguiste, étudiant le français d'une époque donnée, doit prendre en considération des façons de parler que lui-même, linguiste, tient pour antérieures à cette époque. Ce que je veux dire, c'est que souvent il y a, à un moment quelconque de l'histoire d'une langue, allusion à des paroles reconnues, à ce moment même, comme passées, et que ces allusions à un passé -réel ou imaginaire, peu importe- peuvent être constitutives de la signification.

Quelques réflexions, d'abord, sur l'emploi des guillemets, ou plutôt sur un certain emploi, fréquent notamment dans les milieux "intellectuels" (noter mes propres guillemets). Emploi jugé même si nécessaire qu'on a tendance à l'introduire dans la gestuelle du langage parlé, en plaçant un index à côté de chaque oreille, et en le repliant frénétiquement -geste qui fonctionne presque, dans ces milieux (surtout en Amérique du Nord), comme signe de reconnaissance. On doit noter d'abord que ce geste ne peut pas remplacer tous les emplois des guillemets écrits; notamment il ne s'utilise guère, à ma connaissance, pour indiquer qu'un mot est mentionné en tant que mot, et non pas employé pour désigner un objet (par exemple dans les énoncés métalinguistiques comme «"Tabernacle" peut servir d'interjection dans le français du Québec, au même titre que "Diable"»). En revanche il peut, comme les guillemets écrits, servir à rapporter

---

<sup>8</sup> Cette identification tient sans doute à ce que la linguistique historique du 19<sup>ème</sup> siècle, à laquelle se référait Saussure, ne sépare pas histoire et changement.

un discours, en introduisant une citation effective, ou présentée comme telle (M. X a dit: "..."). Mais ce n'est pas ce dernier emploi, du geste ou des guillemets écrits, qui me concerne ici. Dans le cas qui m'intéresse, le locuteur ne se donne pas pour objectif de faire connaître le discours de quelqu'un. Ainsi, en parlant tout à l'heure des *milieux "intellectuels"*, je ne cherchais pas à vous faire savoir que quelqu'un a employé ce mot: je ne vous parlais pas d'un discours, mais de certaines personnes qualifiées comme *intellectuelles-entre-guillemets*. Qu'est-ce que l'on veut donc dire avec ces guillemets? Une réponse possible serait qu'ils marquent une certaine insatisfaction du locuteur devant le mot qu'il emploie, et qui ne correspond pas tout à fait, selon lui, à l'idée qu'il se fait de l'objet dont il parle. Mais alors, pourquoi l'employer? Je voudrais soutenir au contraire que le locuteur s'exprime, ou plutôt prétend s'exprimer, d'une façon parfaitement adéquate. Seulement, ce qui est adéquat, ce n'est pas le mot situé entre les guillemets, c'est l'ensemble constitué par le mot *et* les guillemets.

Supposons que, devant évaluer l'action de M. X, je vous dise qu'elle me paraît "globalement positive". Bien que, disant cela, j'aie eu pour objectif, non pas de rapporter un discours quelconque, mais de vous parler de M. X, il est impossible de comprendre mon appréciation sans y repérer l'allusion à une déclaration célèbre de Georges Marchais, qualifiant ainsi les résultats des régimes socialistes. Et c'est à travers cette allusion que j'ai construit une appréciation applicable, selon moi, à M. X. Ou encore, lorsque j'ai parlé tout à l'heure des milieux "intellectuels", j'ai voulu parler du groupe social qui se qualifie lui-même, ou que l'on qualifie, avec le mot *intellectuel*, et j'ai voulu le caractériser par le fait qu'il se présente, ou est présenté, comme tel. Dans les deux cas, je me réfère à des discours passés pour construire l'objet de mon discours présent.

Si cette analyse d'un emploi particulier des guillemets a quelque rapport avec le problème de la synchronie, c'est que la référence au passé n'est pas, dans ce cas, surajoutée au discours, comme une connotation supplémentaire qui viendrait se superposer à une signification déjà constituée. Au contraire elle constitue le sens des expressions, "*intellectuel*" et "*globalement positive*", que j'ai employées. L'allusion produit une nouvelle signification. Elle est nouvelle, car il est clair que je ne donne pas à ces mots leur sens dit "ordinaire" (à supposer qu'il existe), ni même le sens que leur donnaient les auteurs des discours auxquels je me réfère. Mon "*globalement positif*" n'est pas celui qu'utilisait G. Marchais, dont on peut supposer qu'il ne se faisait pas référence à lui-même. D'autre part ce sens nouveau est *constitué* par la référence que j'ai faite, et j'aurais bien du mal à le définir sans mentionner le discours auquel je fais allusion, ou d'autres à mon avis semblables (dans le cas de "*intellectuel*", il s'agissait de toute une classe de discours). L'allusion à des discours passés, et reconnus comme tels, fait ainsi partie de la signification présente, impossible à caractériser en dehors de cette allusion. Si on reprend, pour décrire cette situation, les distinctions que j'ai proposées dans ma présentation de Saussure, il faudrait dire qu'une synchronie (au sens théorique) met en relation des objets qui sont présentés comme non-synchroniques (au sens temporel).

Spectaculaire dans le cas des guillemets, l'allusion à des discours, vue comme *constitutive* du sens, et non comme un ajout à la signification, se retrouve, même si c'est d'une façon plus cachée, à tous les niveaux de la sémantique. Si bien qu'on en arrive à douter qu'il existe une sorte de "noyau dur" du sens, qui ne serait pas déjà d'ordre discursif. On justifierait davantage encore ce doute si on pouvait, et je crois que c'est possible, généraliser une notion lancée par Benveniste, celle de *délocutivité*. Un mot est dit *délocutif* s'il est formé sur un autre mot, matériellement présent en lui, et que sa signification fasse allusion à l'emploi du mot origine. Exemple: le verbe *remercier*, dans son acception, courante maintenant, de *congédier* («Son patron l'a remercié comme un malpropre»). On peut facilement retrouver en lui, comme son origine, le même verbe

*remercier* pris dans une autre acception, celle de «témoigner sa gratitude». Ce qui s'explique facilement en notant que, pour congédier, il n'est pas rare que l'on utilise des formules comme «Nous vous remercions des services éminents que....». Si l'on admet cette dérivation, il faut dire que le mot produit (*remercier* en tant que variante de «congédier») fait allusion à un type de discours où intervient le mot source (*remercier* en tant qu'acte de gratitude), mot qui, lui-même, d'ailleurs, semble faire allusion, délocutivement, à l'emploi de la formule «Merci!». Dans ces cas, la signification d'un terme est construite à partir de discours antérieurs, réels ou virtuels. On objectera sans doute que la signification, une fois produite, se referme pour ainsi dire sur elle-même, et qu'on peut la comprendre en oubliant son origine discursive. Objection qui renvoie au problème central de la sémantique linguistique. Y a-t-il une *base naturelle*, pour reprendre la formule de Saussure, aux significations? En d'autres termes, consistent-elles en ce qu'on appelait autrefois des "définitions de choses", permettant de délimiter l'objet ou la réalité signifiée? Tout ce que je peux dire ici, c'est que je travaille dans le sens inverse: je ne crois pas, en ce qui concerne les mots de la langue, à la possibilité de les décrire comme des définitions de choses. Ce qui me permet de donner aux discours cristallisés en eux une valeur constitutive. Même si on a tendance à oublier ces discours, il s'agit, pour moi, d'une sorte d'oubli freudien, qui recouvre une mémoire. Et dès que l'on cherche à expliciter la signification, ce sont les discours que l'on retrouve.

Mon dernier exemple sera celui de certaines "fausses" étymologies, que les linguistes appellent habituellement "étymologies populaires", et qui me semblent moins fausses qu'on ne le dit. On entend par là les origines que les sujets parlants attribuent "spontanément" aux mots dont ils se servent, lorsqu'elles ne correspondent pas à celles que les historiens leur attribuent en se fondant sur les régularités phonétiques observées dans le passage d'un état de langue à un autre (ainsi, pour reprendre un exemple de Saussure déjà mentionné, c'est une étymologie populaire qui place le nom *legs* à la source du verbe *léguer*). J'entendais, l'autre jour, des voisins de métro parler de l'invasion de l'anglais, et citer en exemple le mot *sexe*, dont l'origine leur paraissait évidemment américaine. Première question, qui intriguait déjà Proust, et que je signale seulement: pourquoi cette passion, qui déborde largement les milieux scientifiques, à chercher l'origine des mots? Mais c'est une deuxième question qui me concerne le plus: mes voisins avaient-ils véritablement tort, dans cette espèce de servitude volontaire qui les amenait à relire le français comme du franglais? Il est clair qu'ils pensaient à toutes les expressions anglaises qu'ils entendent ou lisent quotidiennement: *sexshop*, *sexappeal*, *safe sex*...., et constituaient avec elles le passé de l'honorable français *sexe*. Or ce passé imaginaire constitue effectivement le sens du mot, tel qu'il s'utilise actuellement, avec, incorporée en lui, une allusion massive à la culture américaine, ou à une représentation courante de cette culture. Ici encore le passé, même si c'est sous forme de rêverie, devient partie intégrante du présent.

Sans doute, dans ce que je crois une application du structuralisme saussurien, je me suis largement écarté de la lettre du *Cours de linguistique générale*. Saussure, lorsqu'il élaborait la notion de synchronie que j'ai appelée "théorique", n'envisageait, comme constitutifs d'un signe linguistique, que ses rapports avec d'autres signes. Je tente, pour ma part, de donner valeur constitutive à des discours, et cela parce que je n'arrive pas, d'une façon générale, à concevoir une signification qui ne serait pas une sorte de condensé de discours. Si l'on admet cette décision, qui ne relève pas de ce que l'on peut prouver empiriquement, mais qui, selon moi, éclaire certaines données empiriques, la synchronie ne peut plus être assimilée à une quelconque simultanéité, même étendue, voire distendue. C'est la notion même de passé, réel ou fictif, peu importe, qui devient constitutive. L'étude de la langue amène alors, non seulement à faire une "histoire du présent", mais à décrire le présent par son histoire.



